

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur Michel BAUDU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Arnaud BOUHIER à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Sylvie DEBIAIS à Monsieur Jacques MIGOZZI ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**Délibération n°2025 04-16 Convention TRADI-PIERRE - allée Pierre MAZIERE
/ aide au développement du logement social**

Vu l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la réalisation d'un programme, en VEFA, de construction de trois logements locatifs sociaux dans la zone UA du Plan Local d'Urbanisme, allée Mazière,

Considérant les prescriptions particulières de la zone UA en matière de service public d'élimination des déchets,

Considérant la convention annexée accordant un fond de concours à hauteur de 10 000€ aux MAISONS TRADI-PIERRE et, destiné à les accompagner sur les investissements nécessaires pour que cette parcelle de la zone UA puisse bénéficier du service public d'élimination des déchets.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 24

Présents : 19

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention précitée, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 15 avril 2025

Affiché / Notifié le 15 avril 2025

Certifié exécutoire le 15 avril 2025

Publiée le 15 avril 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

